

Programme de formation de cavaliers Niveau IV

Faisant partie du programme de formation de cavaliers en équitation western, l'examen pour candidats cavalier niveau IV (portion pratique) est une évaluation provinciale, c'est-à-dire que cette activité est organisée et régie par la Fédération équestre du Québec. L'information concernant ces sessions d'évaluation est publiée dans le calendrier des activités sur le site Internet de la Fédération équestre du Québec.

ÉLIGIBILITÉ:

- Le candidat cavalier niveau IV doit avoir réussi officiellement les niveaux précédents (I, II et III).
- Le candidat doit avoir réussi la portion théorique de l'examen de cavalier niveau IV avant de s'inscrire à la session pratique.
- Le candidat doit faire parvenir à la FEQ le formulaire d'inscription accompagné du paiement requis, au moins 1 mois avant la date de l'examen.
- Le candidat doit être membre en règle de la FEQ

EXAMEN DE CAVALIER NIVEAU IV (PORTION PRATIQUE):

L'horaire de l'examen est déterminé à l'avance (normalement 3 jours avant) par la personne responsable mandatée par FEQ. Le candidat doit s'assurer de connaître l'horaire afin de se présenter au moins une (1) heure à l'avance.

<u>Habillement</u>

Le candidat doit se présenter en tenue correcte et de bon goût (vêtements propres, conformes aux exigences de l'équitation western), le pantalon western (jeans de couleur ou denim non délavé) doit être de coupe "boot cut", chemise à manches longues. Le chapeau est facultatif. Le chandail, veste, gilet ou manteau court sont permis et doivent être fermés. Les bottes d'équitation western ainsi que la ceinture sont obligatoires. Les chaps sont permises. Les cheveux longs doivent être attachés.

Équipement obligatoire

Licou et laisse (ou câble)
Trousse de pansage
Bride *
Guêtres (obligatoires lors du travail à cheval et à la longe)
Longe (sans chaîne)
Chambrière

Équipement facultatif

Gants Caveçon Tapis de selle, sous-tapis et selle Muserolle (en-dessous de la bride)

Le harnachement doit être propre, bien ajusté et en bon état. (Les enrênements ne sont pas permis).

^{*} Consulter le Livre de règlements western concernant les mors permis. (Section les règlements généraux)

Cheval

Les chevaux utilisés pour l'examen doivent être en bonne santé, propres et bien présentés. C'est la responsabilité de chaque candidat de s'assurer d'avoir accès à un cheval capable d'exécuter les exigences de l'examen (voir déroulement de l'examen et parcours à exécuter).

Le candidat peut amener son propre cheval ou en louer un. Dans un cas comme dans l'autre, les arrangements (i.e. location de box ou de cheval) doivent être pris au préalable au moins 3 jours à l'avance directement avec le responsable du centre concerné.

Il est fortement suggéré au candidat qui loue un cheval de pouvoir l'essayer avant l'examen.

Les volets de l'examen :

L'examen comprend :

1) Travail sur la piste :

Les candidats auront à travailler sur la piste aux trois (3) allures, tenant les rênes à une main, en groupe de 4 cavaliers à la fois maximum. Ce travail sera demandé à main gauche et à main droite.

- Ce volet permet d'évaluer, entre autres :
 - . Monter/descendre, ajustement et propreté de l'équipement.
 - . La capacité du candidat à maintenir une position académique aux trois (3) allures, ainsi que lors des transitions.
 - . L'efficacité du candidat à contrôler sa monture (allures, vitesse des allures, distance entre les autres chevaux).

2) Travail individuel (parcours):

Les candidats auront à exécuter un parcours défini, individuellement et tenant les rênes à deux mains.

- Ce volet permet d'évaluer, entre autres :
 - La capacité du candidat de faire exécuter à sa monture, différentes manoeuvres dans un espace donné et dans un ordre pré-établi (efficacité).
 - La capacité du candidat à maintenir une position académique tout au long du parcours.
 - La bonne utilisation des aides.
 - La capacité du candidat à répondre correctement aux questions des examinateurs et démontrer ses connaissances.

* NB Un pivot sur les antérieurs à droite est accompli en déplaçant les hanches vers la gauche. Un pivot sur les antérieurs à gauche est accompli en déplaçant les hanches vers la droite.

3) Le travail à la longe

Ce travail à la longe permet **d'exercer** un cheval que l'on ne veut ou ne peut monter mais qui est déjà entraîné pour ce genre de TRAVAIL

- Ce volet permet d'évaluer, entre autres :
 - Les connaissances et habiletés du cavalier à l'égard du travail à la longe. Le cheval, la longe et la chambrière devront être utilisés de façon sécuritaire. On doit être en mesure de démontrer une bonne utilisation de ce qu' on appelle le * Triangle de contrôle+.

L'efficacité du présentateur à contrôler son cheval aux trois allures et ce, dans les deux directions. Lors des déplacements, le présentateur doit se situer de la même façon que lors du contrôle au sol. Le mousqueton devra être fixé à l'anneau central du licou. La chambrière est retenue sous l'aisselle gauche et la lanière est enroulée autour de la partie rigide de celle-ci. L'enroulement de la longe doit être dans la main gauche et le cheval est conduit de la main droite.

Lors du TRAVAIL, la longe ne devrait en aucun moment toucher le sol. Le mousqueton devra rester attaché sur l'anneau central. Le surplus de la longe doit être dans la main opposée à la direction dans laquelle se dirige le cheval, ainsi que la chambrière. L'autre main dirige le cheval.

Ex : cheval à main droite : le mousqueton attaché à l'anneau central, longe reliant le cheval au présentateur dans la main droite, l'enroulement du surplus de la longe (en anneau ou figure 8) dans la main gauche ainsi que la chambrière.

Pour le changement de direction, le présentateur doit s'approcher du cheval immobile (à l'arrêt) en enroulant la longe sans toutefois que cette dernière vienne en contact avec le sol.

Le présentateur devra effectuer le changement de direction en poussant toujours le cheval vers la droite, sous forme de pivot sur les postérieurs ou demi-volte.

Équipement pour le travail à la longe

- Guêtres de protection (aucun bandage accepté);
- Caveçon ou licou de cuir ou licou de nylon, tous bien ajustés ;
- longe sans chaîne (8m. environ);
- chambrière ;
- gants;
- cheval sans selle ;
- cloches (facultatives).

Les éperons ne sont aucunement tolérés.

HORAIRE

L'examen se déroule selon l'horaire établi au préalable en tenant compte du nombre de candidats inscrits.

08H30 - Évaluation des premiers candidats

- Résultats sont donnés aux premiers candidats (*)

DÎNER

13H30 - Évaluation des derniers candidats

- Résultats sont donnés aux derniers candidats.

(*) Les premiers candidats ont terminé l'examen avant le dîner et ne sont pas tenus de demeurer sur place toute la journée. Les candidats qui se présentent à l'examen à 13H30, ne sont pas tenus d'arriver avant 12H00.

EVALUATEUR

Une personne agit en tant qu'évaluateur lors de l'examen. Cette personne est un entraîneur certifié niveau 2 ou plus, par la Fédération équestre du Québec et ayant reçu une formation spécifique pour cette tâche.

RÉSULTATS

Réussite : Le candidat reçoit de la FEQ le brevet de cavalier niveau 4.

Échec: Le candidat peut s'inscrire à nouveau à un examen. Un temps minimum de quatre (4) semaines est

requis avant de pouvoir repasser l'examen. Afin de bénéficier du coût d'inscription à 50% du tarif régulier pour l'examen de reprise, un temps maximum de 1 an doit avoir lieu entre les examens.

NOTES

1) L'examen pratique, composé de trois (3) blocs, est fait dans l'ordre suivant :

Présentation générale :

Inclut l'habillement de bon goût, harnachement (propre et adéquat), le cheval (condition physique et propreté), attitude du cavalier et du cheval

1er bloc : Travail sur la piste à une main

2e bloc : Travail à la longe

3e bloc: Travail individuel (parcours à deux mains)

2) Le candidat doit réussir 2 blocs sur 3 dont obligatoirement le bloc « Travail individuel » (parcours)

Il est à noter que le candidat doit obligatoirement reconnaître sur quel bipède diagonal le cheval trotte et sur quel pied le cheval galope, tant sur la piste que sur le parcours. Si le cavalier ne reconnaît pas le bon bipède diagonal au trot et le pied sur lequel le cheval galope, il devra reprendre l'examen à cheval dans son ensemble, quelque soit le bloc échoué (1 ou 3). Il ne sera pas nécessaire de reprendre la longe (bloc 2) si elle est réussie.

N.B. La position et l'efficacité sont évaluées tout au long du parcours. Le candidat doit démontrer une bonne utilisation des effets de rênes.

3) Révision:

Un cavalier insatisfait du résultat de son examen aura 90 jours pour faire une demande de révision. Toute demande doit être acheminée par écrit à la fédération en mentionnant la date, le lieu de l'examen et exposer les faits.

EXAMEN DE CAVALIER NIVEAU 4

